

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	7
Membres absents	5
Secrétaire de séance	Laurence GROSSI
Date de la convocation des conseillers	14 décembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	14 décembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Caroline DIGARD donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fatima MENZEL
Madame Nadia GHARNIT
Madame Christelle RODRIGUES
Monsieur Samir METIDJI
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Conseil Municipal du 20 décembre 2023 – délibération n°2023-161/12-02

OBJET : Décision modificative n° 1 - exercice 2023 – budget annexe du Centre Culturel Jacques Prévert

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du 7 février 2023 adoptant le Budget annexe du Centre Culturel Jacques Prévert 2023,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, au chapitre 012, afin de pouvoir procéder au paiement des rémunérations des salariés employés par le biais du GUSO.

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Adopte la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Rémunération du personnel	42 750.98 €		012	64131	316
Autres	- 42 750.98€		65	65888	316
TOTAL	0 €	0 €			

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

30 votants dont 7 pouvoirs

24 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)

6 abstentions dont 1 pouvoir (Villeparisis l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Laurence GROSSI Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231221-23_08717-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

ANNEXE 1**Section de fonctionnement**

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
<i>Rémunération du personnel</i>	42 750.98 €		012	64131	316
<i>Autres</i>	- 42 750.98€		65	65888	316
TOTAL	0 €	0 €			